

PRESTATAIRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (AIDE SOCIALE)

Liste non exhaustive des documents exigés pour la demande d'aide juridique :

PREUVES DE PRESTATIONS :

- Prestations régulières : Carnet de réclamation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du mois courant ou à défaut, preuve établissant que vous recevez de l'aide de dernier recours et le montant reçu ;
- Contraintes sévères à l'emploi : Carnet de réclamation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du mois courant, ou à défaut, preuve établissant que vous recevez des prestations de contraintes sévères à l'emploi et le montant reçu ;
- Aide à l'emploi : Preuve établissant que vous recevez des prestations du programme d'aide à l'emploi et le montant reçu.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

- Numéro d'assurance sociale ;
- Adresse et numéro de téléphone ;
- Carte d'assurance maladie ;
- Si vous n'êtes pas citoyen canadien : tout document officiel indiquant votre statut au Canada ;
- Si vous êtes autochtone : votre numéro de bande.

LES DOCUMENTS CONCERNANT LE SERVICE JURIDIQUE DEMANDÉ :

Selon le cas :

- La procédure, requête ou avis d'audition ;
- La sommation, citation à comparaître, promesse de comparaître ou dénonciation ;
- Le contrat ;
- La décision administrative ou le jugement que vous désirez contester.

N.B. – N'hésitez pas à contacter votre bureau d'aide juridique avant le premier rendez-vous afin de vous assurer d'avoir tous les documents nécessaires.